208, rue Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS

FORMANTER

Conditions Générales de vente

Les présentes Conditions Générales de Vente (C.G.V) définissent les règles commerciales liant FORMANTER et son Client, pour la réalisation d'une prestation de formation. Elles prévalent sur tout autre document, y compris le cas échéant sur les conditions générales d'achat du Client.

1/Définitions des prestations :
Les prestations de FORMANTER, objet des présentes CGV, désignent l'ensemble des services proposés par FORMANTER à ses clients. Elles désignent notamment :

- Les formations de FORMANTER dans son centre de formation
- Les formations intra-entreprises dans les locaux convenus avec le Client

Dans le cas de formations mises en place sur le site Client, FORMANTER n'est pas tenu d'installer les produits ni de fournir le matériel. L'entreprise cliente, s'engage à fournir les conditions nécessaires à la bonne réalisation pédagogique de la formation : salle fermée et calme avec tableau ou paperboard, marqueurs, accès wifi.

Si la formation est assurée dans les locaux de FORMANTER, le participant doit respecter le règlement intérieur de FORMANTER.

2/ Champs d'application :
Tous les éléments d'informations relatifs aux objectifs, moyens et méthodes pédagogiques, au contenu de la formation, ainsi que les tarifs applicables sont présentés dans la convention de formation.

3/ Accord :
L'accord correspond à l'ordre d'exécution d'une prestation par FORMANTER en faveur de son Client. Il doit être confirmé par écrit et transmis à FORMANTER par voie de courrier, email au plus tard 5 jours ouvrés avant le démarrage de la prestation. FORMANTER se réserve le droit de ne pas exécuter une prestation ne respectant pas ces délais de prévenance, sans que cela n'ouvre de droit compensatoire de la part du Client. L'accord est confirmé à réception d'un des éléments suivants : La convention de formation dûment complétée et signée par le client, le devis signé et retourné à FORMANTER.

Votre accord vaut acceptation de nos conditions Générales de Vente et de notre Règlement Intérieur Stagiaires par l'ensemble des personnes concernées par la prestation. A chaque séance, le stagiaire devra obligatoirement signer la feuille de présence (par demi-journée).
Une attestation de fin de stage sera adressée à l'entreprise ou au directement au stagiaire pour les inscriptions à titre individuel.

4/ Prix :
Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de la facturation.

5/ Informatique et libertés :
Le participant est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à FORMANTER en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de FORMANTER pour les besoins desdites commandes. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par courriel ou par courrier adressée à FORMANTER.

6/ Conditions de règlement :
a/ Règlement par un OPCO
Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :
- de faire une demande de prise en charge au minimum 1 mois avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.
FORMANTER établira des factures intermédiaires pour des stages de longue durée. (Plus de 2 mois)

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Dans le cas d'une prise en charge sans subrogation, le client est tenu de régler l'intégralité de la somme prévue à FORMANTER.

b/ Règlement par le client : entreprise ou particulier
FORMANTER adresse une convention de formation à l'entreprise ou au particulier dès son accord et la facture à l'issue de la formation, celle-ci est payable dans un délai de 30 jour net à réception de facture.
FORMANTER établira des factures intermédiaires pour des stages de longue durée. (Plus de 2 mois).
Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou virement bancaire, directement à l'attention de FORMANTER.

7/ Report ou annulation d'un cours
Conformément à la réglementation en vigueur, le financement de la formation par un OPCO ne prend en compte que les heures effectivement suivies. Toute annulation de séance dans un délai inférieur à 24 heures implique la facturation de la totalité de la séance à l'entreprise ou au salarié dans le cadre d'une inscription individuelle.

8/ Conditions supplémentaires spécifiques aux inscriptions à des formations par des particuliers :
Dans le cas d'inscription à titre individuel sans prise en charge par un OPCO, le règlement du stage doit être effectué au plus tard le premier jour du démarrage de la formation.
Le délai de rétractation est de 14 jours à compter de la date de signature du contrat de formation pour les contrats conclus à distance ou hors établissement (article L121-16 du Code de la consommation) et de 10 jours pour les contrats non conclus à distance ou hors établissement (article L6353-5 du Code du travail).

9/ Pénalités de retards
Tout retard de paiement par rapport à l'échéance définie par les présentes CGV, et pour lequel la responsabilité de FORMANTER ne peut en toute bonne foi pas être engagée, entrainera de plein droit et sans préavis l'exigibilité de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. (Décret 2009-138 du 9 février 2009) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

10/ Responsabilité :
La responsabilité de FORMANTER est limitée au montant de la prestation fournie à son client.

11/ Litiges :
Les Conditions Générales et tous les rapports entre FORMANTER et ses Clients relèvent de la Loi française.
En cas de litige relatif à l'exécution de la prestation, les parties s'engagent à résoudre leur différend à l'amiable. Toute contestation ou différend qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera de la seule compétence du Tribunal de Commerce de LYON.

12/ Dispositif de médiation des litiges de consommation :
Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar 94300 Vincennes (en précisant obligatoirement son numéro de téléphone et/ou son adresse mail) soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisie en ligne à l'adresse suivante https://www.anm-conso.com. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'ANM Conso par téléphone 01 46 81 20 95, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00.